

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St./11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Construction Services Division/Division des services de  
construction  
11 Laurier St./11 Rue Laurier  
3C2, Place du Portage  
Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Déconstruction de l'édifice SJC	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP076-131647/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 007
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.010592.002	<b>Date</b> 2012-12-19
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$\$FG-345-61469	
<b>File No. - N° de dossier</b> fg345.EP076-131647	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-01-10</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Nealon, Shawn	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fg345
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3391 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-8335
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> L'Édifce Sir JohnCarling,Ferme Expérimental Centrale, 930 avenue Carling, Ottawa, Ontario.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP076-131647/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.010592.002

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

fg345EP076-131647

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**LE BUT DE CETTE MODIFICATION EST POUR ÉMETTRE L'ADDENA N° 4.**

Fin de la Modification

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP076-131647/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.010592.002

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

fg345EP076-131647

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

# ADDENDA N° 4.

Les changements suivants aux documents de soumission entrent immédiatement en vigueur. Cet addenda fait partie des documents contractuels.

## 1 DEVIS

- .1 Section 01 11 00 – Sommaire des travaux
  - .1 Modifier le paragraphe 1.1.1.3.3 ainsi : « Enlever la galerie technique. Il n'y a pas d'amiante dans la galerie technique. »
  - .2 Ajouter le paragraphe 1.1.1.10 suivant : « Enlever les transformateurs électriques qui sont des transformateurs secs ne renfermant aucun BPC. »
  - .3 Ajouter le paragraphe 1.3.4 suivant : « TPSGC entreprend présentement le projet R.045209, AAC – Réaménagement de l'annexe ouest. Le devis et les dessins relatifs à ce projet sont joints aux présentes et donnés à titre d'information. »

- .2 Section 01 14 25 – Rapport sur les substances désignées

- .1 Ajouter le paragraphe 1.1.14 avec l'en-tête « AMIANTE » : présence probable » suivi des paragraphes suivants :

« L'enlèvement des conduits d'air et des appareils de traitement de l'air qui n'ont pas été recouverts de matériaux d'ignifugation pulvérisés doit se faire en utilisant des procédures de désamiantage de type 2 (précautions moyennes), conformément aux prescriptions de la section 02 82 00.02.

L'ignifugation qui est visuellement semblable dans les locaux qui sont adjacents à ceux où il y a des matériaux d'ignifugation renfermant de l'amiante (50 à 70 % d'amiante chrysotile) doit être considérée comme contenant des matériaux renfermant probablement de l'amiante, soit ayant le même type d'amiante et la même teneur. L'enlèvement de l'ignifugation doit se faire en utilisant des procédures de désamiantage de type 3 (précautions maximales), conformément aux prescriptions de la section 02 82 00.03.

Les matériaux appliqués par pulvérisation à l'intérieur des locaux avec dalle de plancher (renvoi à la section 01 14 25, tableau 1, échantillons Z6913-017 et Z6913-018), doivent être traités comme contenant de l'amosite friable (teneur de 50 à >75 %) et leur enlèvement doit se faire en utilisant des procédures de désamiantage de type 3 (précautions maximales), conformément aux prescriptions de la section 02 82 00.03, à l'aide d'appareils de protection respiratoire appropriés.

Les matériaux d'ignifugation qui sont probablement présents dans les soffites extérieures de la tour n'ont pas été échantillonnés et ils doivent alors être considérés comme s'ils contenaient des matériaux renfermant probablement de l'amiante friable, de l'amiante d'amphibole, et leur enlèvement requiert l'utilisation de procédures de désamiantage de type 3 (précautions maximales), conformément aux prescriptions de la section 02 82 00.03, à l'aide d'appareils de protection respiratoire appropriés. On présume que l'ignifugation sur le support et les éléments de structure est d'une profondeur moyenne de 30 mm. L'espace entre les soffites doit faire partie de la portée des travaux et tous les matériaux d'ignifugation renfermant de l'amiante doivent être enlevés avant d'entreprendre la démolition.

Les matériaux appliqués par pulvérisation dans les locaux avec dalle de plancher n'ont pas été échantillonnés et ils doivent alors être considérés comme s'ils contenaient des matériaux renfermant probablement de l'amiante friable, de l'amiante d'amphibole, et leur enlèvement requiert l'utilisation de procédures de désamiantage de type 3 (précautions maximales), conformément aux prescriptions de la section 02 82 00.03, à l'aide d'appareils de protection respiratoire appropriés.

Toutes les épaisseurs de mastic appliqué sur l'acier ou la mousse de polystyrène renferment probablement de l'amiante (5 à 10 % d'amiante chrysotile). L'acier peut être nettoyé et éliminé avec les déchets. »

On présume que l'élément coupe-feu, situé dans la tour sur la face intérieure des conduits d'air ronds dans le mur extérieur et se prolongeant d'une dalle à l'autre sur chaque étage, a 25 mm d'épaisseur et qu'il renferme de l'amiante. Le coupe-feu doit être considéré comme s'il contenait des matériaux renfermant probablement de l'amiante friable, de l'amiante d'amphibole, et son enlèvement requiert l'utilisation de

procédures de désamiantage de type 3 (précautions maximales), conformément aux prescriptions de la section 02 82 00.03, à l'aide d'appareils de protection respiratoire appropriés.

- .3 Section 02 41 21 - Déconstruction de structures
  - .1 Ajouter le paragraphe 1.10.3 suivant : « Surcharges ».
  - .2 Ajouter le paragraphe 1.10.3.1 et les phrases suivantes : « Les dessins de structure de la construction originale indiquent les capacités nominales de surcharge suivantes :
    - .1 Tour – sous-sol, premier étage et 11<sup>e</sup> étage : 150 livres/pied carré.
    - .2 Tour – 2<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> étages : 100 livres/pied carré.
    - .3 Tour – toitures : 60 livres/pied carré.
    - .4 Bâtiment de liaison est et annexe est – 1<sup>er</sup> étage : 125 livres/pied carré.
    - .5 Bâtiment de liaison est et annexe est – 2<sup>e</sup> étage : 105 livres/pied carré.
    - .6 Bâtiment de liaison est et annexe est – toitures : 60 livres/pied carré ».

## 2 ADDENDA

- .1 Addenda 2
  - .1 Enlever l'article 1.2. au complet.

FIN DE L'ADDENDA